

Bruxelles, le 18 septembre 2026
(OR. en)

12766/1/26
REV 1 COR 1
OJ CRP2 31

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (2^e partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

16 septembre 2026 (10:00)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

18 septembre 2026 (11:30)

Dans le document ST 12766/1/26 REV 1, le point 26 doit se lire comme suit:

Points avec débat (II)

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 (11 h 30)

Affaires étrangères

26. Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine: réexamen¹
Préparation en vue de l'adoption
Décision de recourir à la procédure écrite
-   11508/3/26 REV 3
13240/26
11506/1/26 REV 1



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Format restreint

¹ Classifié au niveau RESTREINT UE/EU RESTRICTED.